

En mer

Les pêcheurs de loisir peuvent se déclarer

Les pêcheurs de loisir en mer seront prochainement obligés de s'identifier auprès de l'administration avant de pratiquer.

Pour l'instant facultative, cette déclaration gratuite est déjà possible via le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Le 7 juillet 2010, plusieurs fédérations de pêcheurs en mer⁽¹⁾ ont signé avec l'Etat une charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable.

Cette initiative, qui s'est déjà concrétisée par la mise en place de l'obligation de couper

la partie inférieure de la nageoire caudale des poissons capturés, comporte une autre mesure phare : la déclaration de pêche maritime de loisir.

Cette future obligation, motivée par une meilleure connaissance des habitudes des pêcheurs et des ressources halieutiques, concernera tous les types de pêcheurs, qu'ils pratiquent en bateau ou du bord, à la ligne, à pied ou en pêche sous-marine. En se déclarant, le pêcheur s'engagera à respecter la réglementation en vigueur. Il bénéficiera au passage d'une information à ce sujet.

Depuis le 1^{er} juillet,

l'opération est possible sur le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie⁽²⁾. Elle est gratuite et facultative mais les cinq fédérations signataires de la charte espèrent que l'obligation interviendra rapidement. Une entrée en vigueur au printemps 2013 est évoquée.

Outre la déclaration, le site consacré à la pêche récréative en mer permet à l'inter-naute de faire le point

sur la réglementation de la pêche en bateau, à pied, du bord ou sous marine, avec également des informations générales ainsi que des connaissances sur le milieu et les moyens de le respecter. Il fournit aussi les tableaux très utiles rappelant les tailles minimales de capture des différentes espèces. Un guide de bonnes pratiques garantissant un loisir éco-responsable est également disponible en ligne.

⁽¹⁾ Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Fédération française des pêcheurs en mer, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération de chasse sous-marine passion et Union nationale des associations de navigateurs.

⁽²⁾ www.developpement-durable.gouv.fr (rubriques "mer et littoral", "plaisance et loisirs nautiques", "pêche maritime de loisir").